



## LE CONSENSUS GOUVERNEMENTAL SUR LE CALENDRIER ELECTORAL, UNE ARNAQUE POLITIQUE ?

(publié à Kinshasa le 20 octobre 2004 dans le quotidien "Le Potentiel", édition n. 3255)

Le calendrier électoral arrêté par le gouvernement de transition, sous la pression ultime du CIAT, témoigne, si besoin est, de l'insuffisance de la méthode jusqu'ici retenue et de l'incapacité des autorités congolaises à initier le processus viable du règlement de la crise qui saigne notre pays.

Cette feuille de route électorale ne peut que laisser perplexe tout citoyen conscient du désastre socio-économique et politique, gangrène de l'organisation actuelle des institutions en RDC.

Assurément, la tenue des élections dans le délai imparti aurait pour but non pas l'organisation structurelle et politique de notre chère Patrie, mais consisterait plutôt, d'après ce gouvernement, à « *déjouer les pronostics des "congolo-pessimistes"* » (Potentiel, édition n° 3247 du lundi 11 octobre 2004).

Un tel défi est en soi défendable. En revanche, le manque de lucidité et de réalisme tant politique que pratique dont ont fait preuve les membres de l'exécutif congolais semble incompréhensible et, en conséquence, intolérable dans la mesure où la transition vise essentiellement à « *édifier un Etat de droit durable fondé sur (...) le plein épanouissement tant spirituel que moral de chaque citoyen congolais, ainsi que le développement harmonieux de la communauté nationale* » (Alinéa 6 du Préambule de la Constitution de la transition du 4 avril 2003).

Ceci étant, le calendrier électoral du gouvernement est sur, le fond, une ineptie paroxystique, caractérisée par l'antilogie qui en émane. Pour s'en convaincre, il suffit de noter que les concepteurs de ce calendrier ont prévu l'organisation du référendum constitutionnel au mois de février 2005, soit un à deux mois avant le recensement des électeurs, lequel est censé intervenir en mars et/ou avril de la même année. Or, le référendum constitutionnel est un procédé de la démocratie par lequel le peuple citoyen, par son vote direct, se prononce sur l'adoption (ou la révision) de la Constitution. Cette consultation populaire suppose donc l'existence des électeurs. Politiquement et techniquement, pour que cette consultation ait lieu dans la transparence et la sérénité dans un pays aux populations déchirées et éclatées comme la RDC, la localisation et l'identification des citoyens électeurs constituent de préalables non négligeables sinon déterminants. Il s'en suit que le bon sens voudrait donc que le recensement intervienne avant le vote. Dans ces conditions, l'UNIR/MN prie le gouvernement d'expliquer aux filles et fils du Congo-Zaïre la recette miraculeuse qui lui permettrait d'organiser une consultation populaire sans électeurs. Une telle médiocrité technique n'honore pas la République. En vérité, les membres de l'exécutif congolais ont perdu de vue le fait que : « *Quand on fait une statue, il ne faut pas toujours être assis en un lieu ; il la faut voir de tous les côtés, de loin, de près, en haut, en bas, dans tous les sens* » (Montesquieu, *Cahiers*).

Par-delà la maladresse du gouvernement, la réaction de certains députés à ce calendrier électoral est également curieuse. Certes, le droit à des élections libres est l'empreinte de l'expression démocratique ; cependant, l'organisation des élections dans un contexte politique, social et économique manifestement instable ne peut en aucun cas permettre « *de construire une seule et même Nation harmonieusement intégrée et de consolider l'unité nationale afin de donner une véritable âme à notre Etat* » (Alinéa 4 du Préambule de la Constitution de la transition du 4 avril 2003). Persister dans cette voie serait une démarche politique suicidaire qui, plus est, dénoterait un manque avéré de sens de responsabilité. En effet, l'expertise du service juridique de l'UNIR/MN a montré que la tenue des élections dans le délai imparti par la Constitution de la transition risque de parachever la déconfiture de notre pays, déjà en chaos. Aussi le Président de l'UNIR/MN mettait-il en garde les acteurs de la transition « *contre toute tentative frauduleuse à organiser de manière hasardeuse les élections dans la précipitation inconsidérée, et dont l'issue serait une nouvelle fois le chaos pour notre pays* » (Message aux filles et fils de la Patrie, aux acteurs de la transition et au Comité international d'accompagnement de la transition, publié par Le Potentiel, éditions n° 3239 du 1<sup>er</sup> octobre 2004 et n° 3240 du 2 octobre 2004).

**Pour toutes ces raisons, nous invitons le Parlement à prendre ses responsabilités en refusant de cautionner une telle arnaque politique. A moins d'être ignorant ou de mauvaise foi, voire les deux, les exigences liées à la fabrication des lois sont telles qu'un Parlement digne de ce nom ne peut voter en l'espace de deux mois une quinzaine de lois essentielles - dont la loi constitutionnelle - appelées à sceller le sort des générations futures.**

**Quiconque prétend aimer réellement notre Patrie doit librement et consciencieusement se déterminer en tenant compte, notamment, du fait que le Congo-Zaïre n'est pas sa propriété ; il n'en est qu'un simple usufruitier. Ce faisant, le souci de créer une société de paix et de bien-être doit constituer la priorité des priorités. Chacun doit avant tout penser à l'héritage qu'il voudrait léguer aux générations futures. Chacun doit donc prendre conscience du devoir qui est le sien, et oeuvrer à sa réalisation. Dans cette perspective, nous vous exhortons à méditer cette pensée de Salomon, vraiment sage : « *Qui presse trop la mamelle pour en tirer du lait, en l'échauffant et la tourmentant, tire du beurre ; qui se mouche trop fortement, fait venir le sang ; qui presse trop les hommes, excite des révoltes et des séditions* ». Tant que la République n'est pas stabilisée et sécurisée, l'Etat de droit instauré, le peuple réconcilié, n'engagez pas la patrie dans des voies électoralistes obscures et hasardeuses qui nuiraient encore plus à sa cohésion inexistante.**

**Laurent INUNGU TU-LAKU**  
Vice Président de l'UNIR / M.N.

**Olivier MESKENS**  
Secrétaire général de l'UNIR/MN,

**Mukwabuhika Placide MABAKA**  
UNIR/ M.N. - Chargé des Réformes institutionnelles,  
de la Justice et des Droits de l'Homme